

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME (adjoints), Michaële COUROIS, Joël FRANCOIS, Lydie LEBLOND, Michel FAUVEL, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Thierry GOURLIN, Rolande FREMIN, Corinne BLANCHAUD, Micheline CAVÉ, Françoise LENOIR (conseillères et conseillers municipaux).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise LENOIR a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 07
NOVEMBRE 2014**

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**RÉHABILITATION DES CLASSES PRIMAIRES DU GROUPE SCOLAIRE
FRANÇOIS HYPOLITE GARNIER – DEMANDE D'AIDE DE L'ÉTAT AU TITRE
DE LA DETR ET DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DU CONTRAT DE
TERRITOIRE**

Madame Françoise LENOIR, quitte la salle et s'abstient de participer au traitement de l'affaire en cause.

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

Après avoir réalisé le regroupement de l'ensemble des locaux scolaires (classes maternelles et primaires) et périscolaires (garderie) sur le seul site actuel de l'école primaire en 2012, il est proposé à l'assemblée de réhabiliter les classes primaires au cours du présent exercice.

La commission travaux estime qu'il serait nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Etude thermique
- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries aluminium
- Création d'un faux-plafond et isolation
- Travaux de menuiseries intérieures
- Remplacement de la plomberie (lavabos dans le couloir)
- Remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation
- Travaux d'électricité
- Travaux de peinture
- Travaux de revêtement de sols

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents, le principe de l'opération de réhabilitation des deux classes de l'école primaire selon le descriptif ci-dessus et retient les offres suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Etude thermique</i>	<i>Bureau d'études thermiques I-FLUIDES</i>	<i>2 250.00 €</i>
<i>Menuiseries extérieures</i>	<i>Nicolas LENOIR</i>	<i>25 990.00 €</i>
<i>Plafond - isolation</i>	<i>Nicolas LENOIR</i>	<i>5 790.00 €</i>
<i>Menuiseries intérieures</i>	<i>Nicolas LENOIR</i>	<i>1 557.00 €</i>
<i>Plomberie</i>	<i>Norbert PIEDAGNEL</i>	<i>1 239.20 €</i>
<i>Chauffage</i>	<i>Norbert PIEDAGNEL</i>	<i>2 741.20 €</i>
<i>Electricité - VMC</i>	<i>Electricité LEMONNIER EURL</i>	<i>13 307.10 €</i>
<i>Peinture</i>	<i>SARL JD PEINTURE</i>	<i>4 783.48 €</i>
<i>Revêtements de sols</i>	<i>PIERRE S.A.S.</i>	<i>6 385.84 €</i>
<i>Coordinateur SPS</i>	<i>MESNIL SYSTEM'</i>	<i>575.00 €</i>
<i>Sous-Total</i>		<i>64 618.82 €</i>
<i>Marge pour imprévus (15 %)</i>		<i>9 692.82 €</i>
<i>TOTAL</i>		<i>74 311.64 €</i>

Il sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et l'aide du conseil général au titre du contrat de territoire 2015-2018.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture de Coutances.

DEMANDES D'ADHÉSION AU SDEM (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche) DE LA COMMUNE D'AGON-COUTAINVILLE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE BRICQUEBEC

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, et Denis MARTIN – adjoint.

La commune d'Agon-Coutainville par délibération du 17/11/2014, et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Bricquebec par délibération du 08/12/2014 ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Par délibération du 15/12/2014 le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal est sollicité sur les demandes d'adhésion au SDEM désignées ci-dessus.

Entendu l'exposé des rapporteurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du Syndicat Intercommunal d'Électricité de Bricquebec.

PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LE SDEM POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, et Denis MARTIN – adjoint.

Fin 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité fixés par l'État vont disparaître progressivement pour faire place à une réelle économie de marché.

Soucieux d'anticiper ces changements et d'accompagner les collectivités dans cette évolution, mais aussi afin de leur permettre de bénéficier des meilleurs prix et services du marché, le SDEM 50 envisage la création et la coordination d'un groupement de commandes d'achat d'électricité.

De fait, une enquête est actuellement en cours près des collectivités afin de permettre au SDEM 50 d'évaluer la demande potentielle d'adhésions à un groupement de commandes. En fonction des retours qui auront été enregistrés, un courrier explicatif sur l'ensemble de la démarche sera adressé aux collectivités.

Le conseil municipal, qui sera alors amené à délibérer sur l'adhésion potentielle de la commune au groupement de commandes d'achat d'électricité du SDEM 50, émet un avis favorable à cette démarche.

RACCORDEMENTS DES PROPRIÉTÉS DE LA ROUTE DES LONGS BOIS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : RECOURS AU SERVICE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, et Michel FAUVEL – conseiller municipal.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la route des Longs Bois sont achevés depuis le mois de septembre 2014. Afin d'améliorer le fonctionnement du réseau et de répondre à une obligation réglementaire (art.L.1331 du code de la santé publique) des études préalables au raccordement des branchements particuliers sont dorénavant obligatoires.

Le Conseil Général de la Manche a créé un service intitulé « assistance technique pour l'assainissement » afin de pouvoir proposer en ce domaine des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités, notamment pour recruter un bureau d'études apte à piloter, sous maîtrise d'ouvrage communale, la réalisation des branchements en terrains privés.

Une estimation prévisionnelle arrêtée à 1 025.00 € est proposée par le Conseil Général : 225 € pour la partie « définition des ouvrages » et 800 € pour la partie « conception des ouvrages ».

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1331 du code de la santé publique,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de recourir au service assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par le service qualité des eaux du Conseil Général de la Manche

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la proposition financière arrêtée à la somme de 1 025.00 € et tout acte à intervenir.

VEILLÉE D'ÉTÉ LE LUNDI 13 JUILLET 2015

Rapporteur : Rolande FREMIN – conseillère municipale.

La veillée organisée par l'Office du tourisme de la Côte des Havres s'intitulera : « *Entre chien et loup* ». Elle débutera à 20 h.30 par une promenade-spectacle nocturne d'environ 5 kilomètres, en neuf arrêts sur lesquels la science, le conte et la musique seront mis en scène par quatre intervenants (2 scientifiques et 2 artistes).

Cadre de la promenade : le havre de la Vanlée qui sert d'estuaire à la Vanlée, salines et prés salés recouverts lors de grandes marées, et les chemins sur la commune de Lingreville, éléments de patrimoine bâti, patrimoine naturel, points d'eau ...

Le pique-nique se déroulera chez Charles et Edda ANGOT au Manoir de la Bissonnerie.

Coût pour la municipalité : 1 500 € (à l'origine 2 000 € revu à la baisse par l'association « Le Dit de l'eau »).

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de financer la veillée d'été qui sera organisée par l'Office du tourisme de la Côte des Havres et l'association « Le Dit de l'eau » à Lingreville le 13 juillet 2015.

ESTIMATION DES DOMAINES CONCERNANT L'APPARTEMENT 6 RUE FONTAINE RONDE

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire

Pour rappel, au cours de la réunion du 14 novembre 2014, le conseil municipal avait décidé, suite à la demande de M. et Mme Judicaël HUE, artisans coiffeurs, de leur proposer la vente l'appartement de type T3 situé au-dessus de leur commerce pour la somme de 65 000 €.

Afin d'obtenir un deuxième avis, la collectivité avait décidé de saisir le service des Domaines afin de déterminer la valeur vénale du bien soumis à la vente.

Par courrier en date du 18 décembre 2014, les Domaines ont transmis leur estimation arrêtée à la somme de 70 000 € (hors droits et taxes).

Le conseil municipal prend acte.

RÉUNION DE LA COMMISSION URBANISME - ENVIRONNEMENT

Madame Corinne BLANCHAUD sollicite Monsieur Daniel MARIE pour que soit convoquée la commission urbanisme afin d'étudier les dossiers de demande d'autorisation d'occuper le sol préalablement à leur délivrance.

Monsieur MARIE : les dossiers sont étudiés et les autorisations délivrées conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme exécutoire sur la commune. Il n'y a pas nécessité de réunir la commission pour étudier chaque dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.